

Monsieur le Directeur Général.

Le 31.03.2023, je vous adressais un mail pour vous alerter sur le constat que je faisais concernant la dégradation du travail d'Acta2.

D'autres mails ont suivi, démontrant la véracité de ces propos : le 16.04.23, le 18.04.23, le 29.04.23.

Le 05.05.23, je vous proposais une réunion portant essentiellement sur :

- La remise à plat du rôle d'Acta 2
- Le dossier des panneaux solaires
- La proposition Novatel concernant la fibre.

La réunion s'est déroulée sur 2 jours, les 15 et 17.05.23 et a été sanctionnée par un compte-rendu que nous avons signé.

Le 9.06, malgré les engagements pris lors de cette réunion, je constatais que :

- Je n'avais pas les comptes de mai.
- Les informations Novatel n'étaient pas affichées.
- L'avancement sur les panneaux solaires était inexistant.
- Aucun progrès n'était constaté sur la vidéo surveillance

De plus, je demandais une analyse des dépenses électriques sur 2 ans : du 01.06.2021 au 30.05.2022 et du 01.06.2022 au 30.05.2023 avec pour chaque période : le coût total, la quantité d'énergie dépensée (KWh) et le prix moyen du KWh.

Enfin, je vous rappelai la note que vous deviez faire concernant le site Acta 2, son contenu, le mode d'utilisation, ce que les propriétaires pouvaient y chercher et y trouver.

Le 19.06, je vous adressai un rappel de ce que j'attendais en urgence :

- La note d'information pour tout le monde concernant le site d'Acta 2 .
- La note d'information pour tout le monde concernant la fibre : Date de mise en service , ce que ça devait apporter en plus aux copropriétaires, la liste des chaînes de TV etc..
- La mise à jour des impayés avec les notes explicatives de ce qu'il restait à faire pour chaque cas.
- L'analyse des dépenses électriques : mon mail du 09.06
- La présentation d'un pisciniste pour les travaux modificatifs de l'installation à faire afin de remédier aux dysfonctionnements constatés l'hiver précédent.
- La relance des panneaux solaires
- La relance de la vidéo surveillance
- La réponse à A James.

Le 28.06, je vous transmettais une facture à régler à la société d'avocats VERDEGAY ABOGADOS, SL afin d'obtenir de leur part une lecture et une analyse du mémoire de réclamation rédigé par mes soins concernant « les travaux ZAYAN », ainsi qu'une proposition d'actions à mener et ce, conformément au pouvoir qui m'a été donné lors de la dernière Assemblée Générale.

Le 11.07.23, je vous demandai de répondre, en vous soumettant mes idées, au mail de M. José Manuel Fernandez qui menaçait d'arrêter de payer ses charges s'il n'obtenait pas gain de cause.

De tout ce qui est écrit ci-dessus, rien n'a été fait, ce qui est incompréhensible, inacceptable et inexcusable.

Je ne vais pas continuer à mendier des actions que vous nous devez et que de toute façon vous ne réalisez pas.

Je représente la copropriété et en tant que tel je ne peux accepter plus longtemps un tel comportement et une telle carence de la part d'une structure qui est censée nous servir.

En conséquence, je me vois dans l'obligation d'informer l'ensemble des propriétaires de cette situation et de leur proposer votre remplacement lors de la prochaine assemblée.

Je compte néanmoins sur votre professionnalisme pour terminer en totalité votre mission et pour laisser à votre successeur une situation claire et saine, et j'exige que le règlement à la société d'Avocats précitée soit immédiatement exécuté.

Sincères salutations

Le Président

Jean Pierre COUVAUD